



**POSTAUX
DE PARIS**

LE RETRAITÉ DES POSTAUX

Permanence le Mardi
de 14 h 30 à 17 h 30
67 rue de Turbigo
Pièce 204 - 2^{ème} étage
Tél. : 01 44 78 54 65

OCTOBRE 2010 - N° 27

Sommaire

- Et encore une petite tournée !!
- Le droit de se soigner jusqu'ou iront-ils ?
- Nous y étions !
- Récupération des aides sociales.
- Retraites et l' Europe, un peu d'Histoire ?
- Nos peines.
- Le saviez-vous ?
- Calendrier + Lecture.

Et encore une petite « tournée » !!

Après le succès du 07 et du 23 septembre les retraités se doivent de répondre présents à la manifestation du 2 octobre et la journée d'actions du 12 octobre.

La manière dont la presse « aux ordres du prince » a rendu compte des manifestations du 23 septembre ne doit pas nous impressionner. Nous étions bien 3 millions à manifester. Cette façon de pratiquer est grotesque et très loin de défendre l'authenticité de l'information.

Ce ne sont pas seulement les actifs qui sont concernés, mais aussi les retraités :

Nous revendiquons, avec la CGT de meilleures pensions.

Nous revendiquons l'indexation des retraites sur les salaires et non sur la hausse des prix

Mesurée avec un indice truqué selon le C.O.R, la chute estimée sera de 25% par rapport aux revenus dans les prochaines années. La réforme FILLON de 2003 est une machine de guerre pour abaisser le niveau des pensions.

D'ailleurs de nombreux postières et postiers partent avec 1000 à 1100 euros de retraite par mois. Comment vivre avec un tel pécule ?

Sarkozy avec cette réforme veut rassurer les marchés financiers et les agences de notation et aussi donner des gages au Médef qui se fait bien discret. C'est un signe qui ne trompe pas, leur silence est la démonstration que c'est bon pour les patrons.

Nous n'avons pas d'autres choix de continuer la lutte, plus nous serons nombreux dans les manifs et initiatives CGT et unitaires, plus le gouvernement sera en difficulté.

Dans cette période, d'intense activité syndicale, où les propositions de la CGT sont bien accueillies, donnons-nous les moyens de nous renforcer en adhérant à la CGT.

.../...



Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03

CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - site : www.cgt-postaux.fr - e.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

LE DROIT DE SE SOIGNER : JUSQU' OU IRONT- ILS?

La consultation des généralistes va passer à 23 Euros

Le 1^{er} Janvier 2011, la consultation chez le médecin généraliste passera de 22 à 23 Euros.

Annoncée par le Président de la République à la mi - avril, cette mesure a été confirmée par la ministre de la santé. La dernière hausse de (1euro) remonte à 2007.

La consultation du spécialiste dans le parcours de soins passe de 44 à 46 Euros.

Le coût de ces mesures est estimé par l'assurance maladie à 296 millions d'euros.

Le reste à charge des assurés augmente.

Le reste à charge, c'est à-dire la somme que l'assuré doit déboursier en fin de compte après la prise en charge de la sécurité et de la mutuelle, a augmenté de 4 milliards d'euros pour l'ensemble des assurés sociaux entre 2004 et 2008.

Selon la Direction de la recherche des études, de l'évolution et des statistiques, un organisme dépendant du ministère de la santé, en 2008, la consommation de soins et de biens médicaux s'élevait à 170,5 milliards d'euros, dont plus de 16 milliards à la charge des ménages.

Depuis 2008, avec l'aggravation du coût des soins, la situation pour les malades n'a fait qu'empirer, et certains par manque de moyens ont abandonné le traitement de pathologies, parfois graves.

Les mutuelles à qui l'on demande une participation aux remboursements de plus en plus importante viennent d'annoncer une augmentation, à venir, des cotisations de 8%.

Les inégalités en matière de santé se creusent de plus en plus, et, d'aucuns se demandent si le droit à se soigner convenablement ne va pas devenir un privilège pour les plus aisés.

Nous y étions !

Oui, nous y étions, les retraités de Paris, à toutes les « manifs » pour défendre le droit à la retraite...

Oui, nous y étions, à République, Nation, Bastille, Denfert-Rochereau car nous nous sentons concernés, et, que nous ne voulons pas que soit bradé un acquis gagné par la lutte syndicale...

Nous ne voulons pas d'une réforme des retraites qui pénalise les jeunes générations qui devront travailler jusqu'à 62 ans, voire 67 ans, sous le prétexte d'un manque de financement.

Selon l'enquête C.S.A, commandée par la CGT, 70 % des Français rejettent l'idée d'allonger la date de départ à la retraite.

Pour les sondés, la solution au déficit du système par répartition ne se trouve pas dans le « travailler plus » mais dans le « travailler tous », un argument que ne cesse de marteler la CGT. Pour « rééquilibrer » les finances, la réponse la plus citée dans le sondage est « l'augmentation du taux d'activité des 18-60 ans »

Autrement dit, analyse Eric AUBIN négociateur CGT : « l'idée que le financement de la retraite est d'abord lié au taux d'emploi entre 18 et 60 ans et au niveau des salaires, arrive à maturité »

**Après l'emploi, les sondés plébiscitent « la mise à contribution des revenus financiers »
et « l'élargissement de l'assiette des cotisations à toutes les rémunérations »**

Le chef de l'Etat, qui se conduit d'une manière autoritaire, sans débat avec les organisations syndicales, serait bien inspiré de cesser son mépris et de tenir, enfin, compte de l'avis d'une majorité de Français.

Il faut tenir bon....

Le bras de fer est engagé. Toutes les organisations syndicales, actifs et retraités confondus se retrouveront autant qu'il le faudra, pour faire face au coup de force, d'un pouvoir qui confisque tout débat en refusant la négociation et l'examen de propositions alternatives.

RÉCUPÉRATION DES AIDES SOCIALES SUR LA SUCCESSION

Question posée par un camarade

« Ma mère bénéficie de l'APA et d'autres prestations sociales, en tant que fils unique, serai-je obligé de rembourser, après son décès, les sommes qui lui sont versées ? »

Réponse.

Les règles sont différentes selon les prestations sociales :

- ⇒ L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et les allocations du minimum vieillesse ne sont récupérables que sur la part de l'actif net successoral (C'est-à-dire la valeur des biens du défunt diminuée de ses dettes), qui dépasse 39000 euros.
- ⇒ L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) n'est en aucun cas récupérable.
- ⇒ Les frais d'entretien en foyer d'hébergement (en logement - foyer, maison de retraite, établissement de long séjour) sont récupérables dans la limite du montant intégral de la succession.
- ⇒ Les aides à domicile (ménage, repas...) sont récupérables sur la partie de l'actif net successoral qui excède 45735 euros et pour la part des dépenses engagées supérieures à 762 euros.

Ces règles sont actuellement en pratique, mais personne ne peut affirmer qu'elles le resteront étant données les perspectives peu avenantes annoncées par le gouvernement en matière de dépendance.

RETRAITES ET L'EUROPE UN PEU D'HISTOIRE ?

C'est au sommet européen de Barcelone, au mois de Mars 2002 que Jacques Chirac et Jospin avaient signé ce qui allait devenir force de loi dans de nombreux domaines.

Le texte prévoyait une « flexibilisation » renforcée du marché du travail, c'est-à-dire la possibilité de licencier sans aucune contrainte.

Il annonçait une modification en profondeur des retraites en recommandant la fin des préretraites, l'augmentation de cinq ans de l'âge moyen de cessation d'activité, la mise en place des fonds de pensions.

Il se prononçait en faveur d'un « allongement » du temps de travail et pour des mesures fiscales bénéficiant aux entreprises disposant de salariés payés à bas prix.

Tout un programme anti-social dont nous subissons les effets de plein fouet en 2010.

A l'époque, ces décisions étaient passées sous silence et les deux compères se sont bien gardés de nous en informer.

Démocratie quand tu nous tiens !

Le programme de Barcelone est une déclaration de guerre contre les travailleurs.

Depuis 8 ans, les gouvernements successifs ont contribué à sa mise en place, celui-ci ne souffre d'aucun retard.

Les français ne peuvent se satisfaire de l'Europe du Fric, nous sommes pour une Europe solidaire avec des avancées sociales de haut niveau et combattre toutes remises en cause de nos acquis sociaux.

Nous avons intérêt à nous intéresser à l'Europe et ne pas laisser cela aux politiques et aux technocrates de Bruxelles.

Nos peines

Nous avons appris, avec tristesse, le décès de 4 camarades :

Albert BARAILLE, décédé à l'âge de 84 ans. Albert était un militant écouté et respecté chez les cadres, ainsi, qu'à la brigade nationale où il a fait une partie de sa carrière.

A la retraite, il a été pendant des années le trésorier de notre section des retraités. Albert s'est éteint à Limoges où il s'était retiré auprès des siens.

Sylvette GABAUD avait 86 ans quand elle nous a quitté.

Militante à la CGT dès son entrée aux PTT, elle a terminé son activité à la Direction des Postes de Paris.

Elle était l'épouse du regretté Fernand GABAUD; une figure emblématique du syndicat des Postaux.

Roger NAVARRO décédé à 75 ans.

Ancien préposé acheminement à la RP, Roger est resté fidèle jusqu'au bout à l'idéal que représentait pour lui la CGT.

Paul REYNES s'est éteint à 81 ans.

Ancien secrétaire des Bureaux Gares et Ambulants. Ancien membre de la C.E Fédérale. Paul était connu et apprécié par tous, il laisse le souvenir d'un militant discret et efficace dont, l'analyse clairvoyante faisait autorité.

Nous renouvelons, aux familles de nos camarades disparus, toute notre sympathie et toutes nos fraternelles condoléances.

le saviez- vous ?

HAUSSE DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES RETRAITÉS

Après plusieurs décennies d'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, la tendance se renverse, s'inquiète Le Réseau Alerte, qui regroupe 37 associations de lutte contre l'exclusion.

A l'heure actuelle, 600 000 retraités perçoivent une pension d'un montant mensuel de 700 euros, c'est-à-dire en deçà du seuil de pauvreté. De plus arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite de nombreux salariés au parcours professionnel en pointillé, qui recevront une retraite dérisoire.

Une situation qui va encore s'aggraver durant les prochaines années.

CALENDRIER.

25 NOVEMBRE :

journée de rassemblement et manifestation à l'appel des U.C.R de retraites, sur le pouvoir d'achat, la perte d'autonomie.

9 DÉCEMBRE

Assemblée générale de notre section de retraites, débat et repas fraternel nous en reparlerons !

Bonne lecture

« le président des riches »

de Michel Pinçon et Monique

Pinçon - Charlot Editions : Zones 14 euros.

Ce livre est une enquête de sociologues spécialistes de la Bourgeoisie Française, il donne à voir la logique du système du règne de NICOLAS 1^{er}, ils dévoilent les ressorts d'une politique systématiquement en faveur des Nantis ; avec les petits chèques entre amis, les diners mondains, les légions d'honneur et les comptes en Suisse....